

### Les services proposés aux familles

#### - Le service du périscolaire

Ce service fonctionne dans les locaux de l'école et propose un accueil des enfants pour les familles qui en ont besoin.

Le périscolaire est payant, voici les horaires :

- le matin : de 7h30 à 8h20
- à midi : de 11h45 à 13h35.
- Le service du périscolaire :
  - o à midi de 11h45 à 13h35  
Dans cet horaire, pour les enfants qui déjeunent à domicile, possibilité de rester au périscolaire avant leur départ à la maison et / ou rester au périscolaire au retour de la maison
  - o le soir de 16h30 à 18h30
  - o inscription quotidienne
    - en maternelle : à l'entrée des classes
    - en élémentaire : un registre circule de classe en classe

Pour tous renseignements et pour l'inscription, contacter le directeur du centre de loisirs de Beauvoir (Laurent Goyo au 06/80/33/00/82).



#### - Le service de l'étude dirigée (16h30/17h15)

- o Service payé par la mairie et gratuit pour les familles.
- o Ouvert aux enfants de l'élémentaire (CP au CM2) afin qu'ils fassent leurs devoirs en profitant de l'aide d'un adulte.
- o Service encadré par les enseignants et le personnel AESH.
- o L'étude fonctionne tous les lundis, mardis, jeudis.
- o Inscription quotidienne sur registre.
- o À 17h15, les enfants peuvent quitter l'école ou être accueillis au périscolaire du soir (service payant).

#### - Le restaurant scolaire

- o Service géré par la mairie (Mme Perrel, 04 71 75 61 32), bureau situé derrière la Poste.
- o Chaque enfant a une carte créditée du nombre de repas payés.
- o Inscription quotidienne :
  - en maternelle : à l'entrée des classes
  - en élémentaire : un registre circule de classe en classe
- o Menu affiché dans le hall



#### - Le transport scolaire

Le transport scolaire est géré par la mairie prendre contact avec Mme Perrel.

### Accueils et sorties de l'école :

#### En maternelle :

- Les accueils et les sorties ont toujours lieu dans la classe de votre enfant et commencent 10 minutes avant (accueils à 8h20 et 13h35 /sorties à 11h35 et 16h20)

#### En élémentaire :

- Les accueils : dans les classes à 8h20 le matin et dans la cour à 13h35.
- Les sorties : au portail de la cour élémentaire à 11h45 et à 16h30.

## Les personnels de l'école

### Au quotidien dans chaque classe

- en maternelle: un(e) enseignant(e) diplômé(e) de l'éducation nationale et une aide-maternelle (ATSEM) formée à l'accueil des enfants et employée municipale.
- en élémentaire : un(e) enseignant(e) diplômé(e) de l'éducation nationale et du personnel AESH (Aide à l'Enfant en Situation de Handicap), qui assiste les enseignants pour l'intégration des enfants porteurs de handicap.
- à l'UEMA (Unité d'Enseignement Maternelle Autisme) pour les enfants avec des troubles du spectre autistique : une enseignante spécialisée diplômée de l'éducation nationale. Elle travaille en équipe avec le personnel de la Croix-Rouge : une éducatrice spécialisée, deux éducatrices, une auxiliaire puéricultrice à temps plein et une psychologue, une psychomotricienne et une orthophoniste à temps partiel.

### Les autres employées :

- des employées municipales pour l'entretien, l'hygiène et la propreté des locaux et le service de restauration.
- un jeune qui effectue un service civique.



### D'autres personnels intervenant à l'école :

- le réseau d'aide aux enfants en difficulté (RASED) comprend un psychologue scolaire et un enseignant rééducateur (soutien scolaire). Les enseignants du réseau interviennent sur demande des familles ou des enseignants de l'école (Contact : M. Burelier 04 71 66 06 43).
- des intervenants professionnels en musique (école intercommunale de musiques et de danses).
- des intervenants professionnels en sports (rugby, moniteurs ski, animateurs de la ligue de l'enseignement...).
- des intervenants professionnels sur projet pédagogique (par exemple en arts plastiques).
- des intervenants de structures éducatives locales : médiathèque, service culturel municipal, associations sportives, associations lire et faire lire, le CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité).

### Les salles de classes et les salles communes

- de grandes salles de classes + une salle atelier commune à 2 classes
- une grande bibliothèque avec deux espaces (maternelle et élémentaire)
- deux salles de motricité avec cloison amovible pour une mise en format gymnase
- deux salles réservées à l'Unité d'Enseignement Maternelle Autisme
- deux dortoirs pour la sieste des tout petits



### Autres salles et équipements

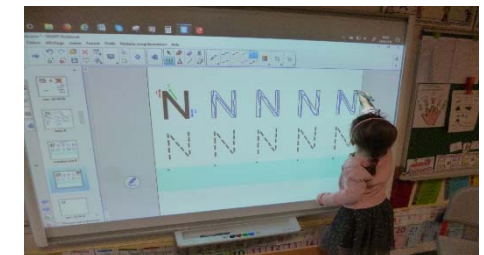
- deux cours de récréation séparées (maternelle et élémentaire)
- un préau immense et un espace pelouse
- une salle de restaurant scolaire et deux salles cuisine
- trois salles réservées au périscolaire
- un amphithéâtre

L'espace dont bénéficie l'école permet :

- que tous les cours EPS aient lieu dans l'enceinte de l'établissement
- que les activités scolaires et périscolaires se déroulent sans contrainte de partage de salle

### Equipement numérique

- toutes les classes sont équipées d'un ordinateur + vidéo projecteur + tableau blanc + visualiseur
- 3 classes ont un TBI (Tableau Blanc Interactif)
- un chariot de 20 ordinateurs utilisés de classe en classe
- des tablettes en maternelle
- des ordinateurs fixes (utilisés en atelier)



### Les principaux partenaires de l'école

- La municipalité, propriétaire des locaux, employeur des personnels d'entretien de l'école, des ATSEM et du personnel de cuisine.
- La municipalité (mise à disposition des enseignants d'un budget pédagogique : fournitures scolaires, livres de bibliothèque, classes de découverte, mobilier, matériel numérique...).
- Le Sou de l'école, association de parents d'élèves, qui finance les projets et les sorties organisés par les enseignants. Le Sou organise plusieurs manifestations (loto, vente de pizzas, de calendriers, photos, randonnée pédestre, kermesse...).
- Le Comité d'action laïque, association de parents d'élèves qui intervient pour la demande d'ouverture de classe ou contre leur fermeture.